

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2986

18 décembre 2008

SOMMAIRE

Aino S.à r.l.	143287	G.I.G. Invest, S.A.	143323
Alana Properties S.à r.l.	143286	Goethe Investments S.à r.l.	143291
Allfin Holding Luxembourg Sàrl	143284	GSCP VI Lux Holdings S.à r.l.	143285
Alliance D. & D. S.A.	143285	Husky Injection Molding Systems	143328
AMT Europe S.A.	143286	Imdlux S.A.	143284
Aqualan Finance S.A.	143290	Immobilgest S.A.	143322
Area Promotions S.à r.l.	143292	ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.	143283
Areca SICAV SIF	143287	ista Holdco 1 S.A.	143289
BIS&S Sàrl	143290	ITI - International Trade & Invest A.G. ...	143288
Bois la Dame S.A.	143293	KORAB Investments S.A.	143282
Bourse Immobilière de Luxembourg	143311	Lupaf Holding S.A.	143291
CANDIDO TEIXEIRA, Entreprise de Construction S.à r.l.	143286	Luris S.à.r.l.	143291
Ceralux Holding S.A.	143285	Marmite S.à.r.l.	143287
CERALUX S.A., Privatvermögensverwal- tungsgesellschaft ("SPF")	143285	Maxinvest International S.à r.l.	143287
CG Real Estate Luxembourg S. à r.l.	143292	Monroe S.A.	143318
Cloisinvest SA	143282	Murex Participations Luxembourg S.A. .	143284
Competrol (Luxembourg) S.à r.l.	143287	Nadlan Investments S.A.	143309
Energy Management Group S.A.	143288	Parque D. Pedro 1 B.V.	143288
EPF Holdings 20 S.à r.l.	143324	Qalander S.A.	143311
EPF Lancer Square S.à r.l.	143324	Ralon Properties S.à r.l.	143290
Etruscan Places S.à r.l.	143282	Raule Properties S.à r.l.	143292
European Free Media S.A.	143321	Regio Office Center (Luxembourg) S.à r.l.	143289
Falcon Shipping S.à r.l.	143312	S.G. Lux S.à r.l.	143323
Flair	143288	Solidus Luxembourg S.A.	143283
Florslux SA	143324	Van Lanschot Trust Company (Luxem- bourg) S.A.	143293
Fluortech S.A.	143283	W2007 Parallel Blocker 8 S.à r.l.	143285
GCL Holdings LP S.à r.l.	143293	Wurth-Strotz S.à r.l.	143285

Cloinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.225.

Constituée par-devant M^e Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 360 du 19 mai 2000, et modifiée par-devant M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 857 du 7 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLOINVEST SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008152954/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01049. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Etruscan Places S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.555.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique le 18 novembre 2008

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle du Gérant unique de la société est modifiée comme suit:

* LOUV SARL, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

ETRUSCAN PLACES S.à r.l.

LOUV Sarl

Gérant

M. LIMPENS

Référence de publication: 2008152913/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

KORAB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.201.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 93 du 1^{er} février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORAB Investments S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008152980/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01062. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.649.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1681 du 8 septembre 2006, modifiée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 2147 du 17 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008152973/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09628. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.079.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

un mandataire

Référence de publication: 2008153098/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01027. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Fluortech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 72.307.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2008 que:

1. La démission de Messieurs Alain LAM et Bruno BEERNAERTS en leur qualité d'administrateur est acceptée.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, de nationalité belge, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, de nationalité belge, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008152846/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Allfin Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.090.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue le 16 avril 2008 à 11 heures
au siège social de la société*

Résolution unique:

Conformément à l'article 8.2 des statuts, le Conseil de Gérance décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Marnix Galle, administrateur de sociétés, né le 22.07.1963 à Watermaal-Bosvoorde et demeurant à Knokke (B-8300), 1 Tortellaan, en qualité de délégué à la gestion journalière (c'est-à-dire représentant permanent d'une société à responsabilité limitée) de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Délégué à la gestion journalière, Représentant Permanent

Référence de publication: 2008152856/9236/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02444. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008

KPMG Audit Sàrl, avec siège social à 2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer est nommée réviseur d'entreprises, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 30.09.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153334/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Imdlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.752.

—
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Serge GRATET, né à Metz (France), le 14 juin 1963, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 10, rue aux Saussaies des Dames aux fonctions

- de président du Conseil d'Administration

- d'administrateur-délégué de la société

Le mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 et débute en date du 23.09.2008.

Le mandat du président du CA débute en date du 23.09.2008 et prendra fin à l'issue de l'AGO de 2014.

Pour publication et réquisition

IMDLUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152837/231/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Alliance D. & D. S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Alliance D. & Y..

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 novembre 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008153584/223/15.

(080181397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**CERALUX S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme,
(anc. Ceralux Holding S.A.).**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52394 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008153588/211/12.

(080181927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**GSCP VI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. W2007 Parallel Blocker 8 S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008153586/212/13.

(080181849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Wurth-Strotz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7451 Lintgen, 24, rue Knepel.

R.C.S. Luxembourg B 32.028.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WURTH-STROTZ S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008152260/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01282. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.976.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 octobre 2008

La démission de M. Robert FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALANA PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153343/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

AMT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008153718/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01300. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

CANDIDO TEIXEIRA, Entreprise de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 28, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 48.713.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour:

- Nomination
- Confirmation du gérant technique
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur MIGUEL TEIXEIRA Candido, 28, rue des Mouleurs à L-3583 DUDELANGE 499 parts sociales

Madame DA COSTA Sandra, 116, rue Pasteur à L-3543 DUDELANGE 1 part sociale

500 parts sociales

Est nommée gérante administrative Madame DA COSTA Sandra, prédite.

Monsieur MIGUEL TEIXEIRA Candido, précité, est confirmé en tant que gérant technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Esch/Alzette, le 11 juin 2008.

Mme DA COSTA Sandra / M. MIGUEL TEIXEIRA Candido.

Référence de publication: 2008153339/612/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Maxinvest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aino S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2008153675/9127/13.

(080181783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Marmite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.071.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153720/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00214. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008153585/220/12.

(080181590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153786/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02343. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Parque D. Pedro 1 B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 de Parque D. Pedro 1 B.V., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2008.

Pour Parque D. Pedro 1 B.V. S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008153723/5267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02576. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Energy Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153721/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01296. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

ITI - International Trade & Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 47.629.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153726/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03641. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Flair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.738.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153727/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03634. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Regio Office Center (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.197.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 24 novembre 2008 à 16h00

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd., 88A Tooley Street, GB-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd., 88A Tooley Street, GB-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue, Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2008152870/816/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

EXTRAIT

Les actionnaires ont pris la décision lors de l'assemblée générale du 9 septembre 2008 de renouveler les mandats des administrateurs de telle sorte qu'à partir du 9 septembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se réunira pour approuver les comptes annuels de l'année 2008, tenue en 2009, le conseil d'administration se compose comme précisé ci-dessous. De plus, suite à une erreur encourue lors de la dernière refonte des statuts, il est porté à connaissance du public que les fonctions des personnes faisant partie du conseil d'administration de la Société sont erronées. Il y a lieu de lire comme suit:

- Stuart Douglas Simpson, Administrateur Charterhouse
- Christian Bernhard Fehling, Administrateur Charterhouse
- Arthur Mornington, Administrateur Charterhouse
- Marc Strobel, Administrateur CVC
- Walter Schmidt, Administrateur Gestionnaire
- Christian Leu, Administrateur Gestionnaire
- Christophe Gammal, Administrateur Résident

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprise à partir du 9 septembre 2008 jusqu'à assemblée générale ordinaire, qui se réunira pour approuver les comptes annuels de l'année 2008, tenue en 2009.

Pour réquisition et publication

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008152848/6762/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

BIS&S Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.776.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIS & S S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008152267/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01289. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Ralon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 30 octobre 2008

1. La démission de M. Robert FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat,

2. M. Matthias SPRENGER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1954 à D-Mühlheim an der Ruhr, domicilié professionnellement à L-1470, Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 30 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RALON PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153346/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Aqualan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.550.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 novembre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Paolo DERMITZEL, demeurant professionnellement Piazza Colonnello Bernasconi 5, CH-6830 Chiasso, Président

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de TASL Sàrl:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008151065/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Goethe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.553.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 30 octobre 2008

1. La démission de M. Robert FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Matthias SPRENGER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1954 à D-Mühlheim an der Ruhr, domicilié professionnellement à L-1470, Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 30 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GOETHE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153344/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09111. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 103.550.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LURIS S.à.r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008152268/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01291. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Lupaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 novembre 2008

Monsieur FANTUZZI Luciano et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2011.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
LUPAF HOLDING S.A.
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008151015/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

CG Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.731.

—
EXTRAIT

La société Commerz Grundbesitzgesellschaft mbH, une société régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Kreuzberger Ring 56, 65205 Wiesbaden, Allemagne, détenant cent trente (130) parts sociales de la société CG Real Estate Luxembourg S.à r.l. a fusionné avec la société Commerz Real AG, une société régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Helfmann-Park 5, 65760 Eschborn, Allemagne, avec date effective au 26 septembre 2007.

Depuis lors, toutes les cent trente (130) parts sociales de la société CG Real Estate Luxembourg S.à r.l. sont détenues par la société Commerz Real AG prémentionnée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008151068/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Raule Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.968.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 30 octobre 2008

1. La démission de M. Robert FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Matthias SPRENGER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1954 à D-Mühlheim an der Ruhr, domicilié professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 30 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RAULE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153348/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Area Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millwee.

R.C.S. Luxembourg B 54.941.

—
Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AREA PROMOTIONS S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008152263/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01286. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 novembre 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants à savoir:

* Monsieur Peter Albert Jacob VERBAAS, adresse professionnelle 29, Hooge Steenweg, NL-5200 HC 's-Hertogenbosch,

* Mr. Patrick Jozef Henricus HERMSE, adresse professionnelle 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes 2008.

- l'assemblée renomme Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme auditeurs jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Mamer, le 26/11/2008.

F.H.R. Sonnenschein / P.J.H. Hermse

Manager Trust / Administrateur

Signature / -

Référence de publication: 2008151091/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Bois la Dame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 98.569.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153739/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03639. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

—
In the year two thousand eight, the twenty-third day of September,

Before M^e Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCL Holdings LP S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.208 (the

Company). The Company has been incorporated on April 14, 2008 pursuant to a deed of M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o - 1302 of May 28, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed dated on July 4, 2008, of M^e Christine Doerner, notary residing in Bettembourg acting in replacement of M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. DLJ Mojito Luxco 1 S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139 421,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., with registered office in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 22, 2008, Société Européenne de Banque being represented by Mr. Christophe VELLE and Mr. Francesco MOGLIA, employees, residing professionally in Luxembourg,

2. DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A, a société en commandite par actions (partnership limited by shares) with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141 452,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., residing in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 22, 2008, Société Européenne de Banque being represented by Mr. Christophe VELLE and Mr. Francesco MOGLIA, prenamed, and

3. Intesa Sanpaolo S.p.A, a bank with registered office at Piazza San Carlo 156, 10121 Turin and registered with the Turin Companies Register under number 00799960158 and registered in the Register of Banks under number 5361.

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., residing in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 22, 2008, Société Européenne de Banque being represented by Mr. Christophe VELLE and Mr. Francesco MOGLIA, prenamed.

The appearing parties referred to hereunder are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices.

2. increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand eight hundred and seventy-five Euros (EUR 21,875) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 15,625.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, to thirty-seven thousand and five hundred euros (EUR 37,500) represented by thirty thousand (30,000) shares by a contribution by DLJ Mojito LuxCo 1 Sarl, DLJ Mojito LuxCo 2 SCA, Intesa Sanpaolo S.p.a., Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Swan S.R.L., Franca Sorgi, Fabio Bove, Gerarda Bove, Carmella Bove and Paolo Maria Edilio Ferrari consisting of:

- quotas representing 89,46% of the share capital of GCL Special Closures S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Ceresio 1, Milan, Italy (the Quotas); and

- an aggregate amount of seventy-two thousand three hundred and sixty-two Euros (EUR 72,362).

3. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above. It is noted that each power of attorney related to this meeting contains in the agenda section a paragraph related to the subscription by the person/entity subscribing to the shares in the Company. This does however not imply that different meetings have to be held. Details of the subscriptions have been included for easy reference only.

4. amendment of article 5.1, of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above.

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. amendment of article seventeen of the articles of association of the Company by adding paragraph 17.5.

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

As the entirety of the share capital of the Company is represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders consider the Meeting as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand eight hundred and seventy-five Euros (EUR 21,875) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 15,625), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, to thirty-seven thousand and five hundred Euros (EUR 37,500) represented by thirty thousand (30,000) shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Intesa Sanpaolo S.p.A, declares to subscribe to four thousand one hundred and eighty-nine (4,189) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of forty three million six hundred sixty nine thousand nine hundred fifteen Euros (EUR 43,669,915) representing 19.95% of the share capital of GCL Special Closures S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy having its registered office at Via Ceresio 1, Milan, Italy (Bidco 1) and (ii) a contribution in cash of sixteen thousand one hundred thirty four Euros (EUR 16,134).

These contributions are allocated for an amount of forty three million six hundred eighty six thousand forty nine Euros (EUR 43,686,049) as follows:

(i) an amount of five thousand two hundred thirty six Euros and twenty five Eurocents (EUR 5,236.25) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of forty three million six hundred eighty thousand eight hundred twelve Euros and seventy five Eurocents (EUR 43,680,812.75) is to be allocated to the share premium account of the Company.

DLJ Mojito LuxCo 1 S.à r.l, declares to subscribe to eight (8) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of one million four hundred twenty-four thousand five hundred ninety three Euros (EUR 1,424,593) representing 0.65% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of five hundred twenty three Euros (EUR 523).

These contributions are allocated for an amount of one million four hundred twenty-five thousand one hundred and sixteen Euros (EUR 1,425,116) as follows:

(i) an amount of ten Euros (EUR 10) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one million four hundred twenty-five thousand one hundred and six Euros (EUR 1,425,106) is to be allocated to the share premium account of the Company.

DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A, declares to subscribe to nine thousand seven hundred ninety two (9792) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of one hundred twenty seven million eight hundred twenty one thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 127,821,814) representing 58.39% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of forty seven thousand two hundred thirty five Euros (EUR 47,235).

These contributions are allocated for an amount of one hundred twenty seven million eight hundred sixty nine thousand forty nine Euros (EUR 127,869,049) as follows:

(i) an amount of twelve thousand two hundred forty Euros (EUR 12,240) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one hundred twenty seven million eight hundred fifty six thousand eight hundred nine Euros (EUR 127,856,809) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Marco Giovannini born in Rome, on 16 April 1956, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, fiscal code no. GNVNRC56D16H501K, declares to subscribe to five hundred ninety four (594) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of three million eight hundred seventy seven thousand seven hundred thirty nine Euros and twenty four Eurocents (EUR 3,877,739.24) representing 1.77% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of one thousand four hundred thirty-three Euros (EUR 1,433).

These contributions are allocated for an amount of three million eight hundred seventy nine thousand one hundred seventy two Euros and twenty four Eurocents (EUR 3,879,172.24) as follows:

(i) an amount of seven hundred forty two Euros and fifty Eurocents (EUR 742.50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of three million eight hundred seventy eight thousand four hundred twenty nine Euros and seventy four Eurocents (EUR 3,878,429.74) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Francesco Bove born in Nocera Inferiore (SA) on 10 September 1958, resident in Milan, via Pinerolo 74/A fiscal code no. BVOFNC58P10F912N, declares to subscribe to one hundred sixty eight (168) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of one million ninety five thousand four hundred and eight Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,408.15) representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of four hundred and five Euros (EUR 405).

These contributions are allocated for an amount of one million ninety five thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,813.15) as follows:

(i) an amount of two hundred ten Euros (EUR 210) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one million ninety five thousand six hundred and three Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,603.15) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Anibal Diaz Diaz born in El Ferrol (La Coruña), on 7 May 1953, resident in Milan, via Patroclo 23/6, fiscal code no. DZINBL53E07Z131P, declares to subscribe to thirty four (34) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of two hundred twenty one thousand three hundred eighty seven Euros and seventy five Eurocents (EUR 221,387.75) representing 0.10% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of eighty two Euros (EUR 82).

These contributions are allocated for an amount of two hundred twenty one thousand four hundred sixty nine Euros and seventy five Eurocents (EUR 221,469.75) as follows:

(i) an amount of forty two Euros and fifty Eurocents (EUR 42,50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of two hundred twenty one thousand four hundred twenty seven Euros and twenty five Eurocents (EUR 221,427.25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Gianni Roberto Ferrari born in Alessandria, on 19 November 1944, resident in Alessandria, via Casale 18, fiscal code no. FRRGNR44S19A182L, declares to subscribe to forty (40) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of two hundred sixty two thousand eight hundred ninety seven Euros and ninety five Eurocents (EUR 262,897.95) representing 0.12% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of ninety six Euros (EUR 96).

These contributions are allocated for an amount of two hundred sixty two thousand nine hundred ninety three Euros and ninety five Eurocents (EUR 262,993.95) as follows:

(i) an amount of fifty Euros (EUR 50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of two hundred sixty two thousand nine hundred forty three Euros and ninety five Eurocents (EUR 262,943.95) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Paolo Maria Edilio Ferrari born in Alessandria, on 20 February 1956, resident in Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, fiscal code no. FRRPMR56B20A182T, declares to subscribe to forty (40) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of two hundred sixty two thousand eight hundred ninety seven Euros and ninety five Eurocents (EUR 262,897.95) representing 0.12% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of ninety six Euros (EUR 96).

These contributions are allocated for an amount of two hundred sixty two thousand nine hundred ninety three Euros and ninety five Eurocents (EUR 262,993.95) as follows:

(i) an amount of fifty Euros (EUR 50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of two hundred sixty two thousand nine hundred forty three Euros and ninety five Eurocents (EUR 262,943.95) is to be allocated to the share premium account of the Company.

SWAN S.R.L., a company with registered office at Alessandria, Corso Virginia marini 103, and registered with the Alessandria Companies Register under number 02215080066, declares to subscribe to one thousand four hundred fourteen (1414) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of nine million two hundred thirty two thousand seven hundred ninety one Euros and sixty eight Eurocents (EUR 9,232,791.68) representing 4.22% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of three thousand four hundred eleven Euros (EUR 3,411).

These contributions are allocated for an amount of nine million two hundred thirty six thousand two hundred and two Euros and sixty eight Eurocents (EUR 9,236,202.68) as follows:

(i) an amount of one thousand seven hundred sixty seven Euros and fifty Eurocents (EUR 1,767.50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of nine million two hundred thirty four thousand four hundred thirty five Euros and eighteen Eurocents (EUR 9,234,435.18) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Fabio Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 18 August 1969, resident in Nocera Inferiore (SA), via Matteoti, fiscal code no. BVOFBA69M18F912B, declares to subscribe to one hundred sixty eight (168) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of one million ninety

five thousand four hundred and eight Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,408.15) representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of four hundred and five Euros (EUR 405).

These contributions are allocated for an amount of one million ninety five thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,813.15) as follows:

(i) an amount of two hundred ten Euros (EUR 210) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one million ninety five thousand six hundred and three Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,603.15) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Carmela Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 11 June 1960, resident a Cava de Tireni, via 24 maggio 37, fiscal code BVOCLM60H51F912C, declares to subscribe to one hundred sixty eight (168) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of one million ninety five thousand four hundred and eight Euros and fifteen Eurocents (EUR1,095,408.15) representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of four hundred and five Euros (EUR 405).

These contributions are allocated for an amount of one million ninety five thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,813.15) as follows:

(i) an amount of two hundred ten Euros (EUR 210) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one million ninety five thousand six hundred and three Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,603.15) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Gerarda Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 16 October 1964, resident in Salerno, Sala Abbagnano, Viale Degli Olmi 22, fiscal code BVOGRD64R56F912Y, declares to subscribe to one hundred sixty eight (168) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of one million ninety five thousand four hundred and eight Euros and fifteen Eurocents (EUR1,095,408.15) representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of four hundred and five Euros (EUR 405).

These contributions are allocated for an amount of one million ninety five thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,813.15) as follows:

(i) an amount of two hundred ten Euros (EUR 210) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one million ninety five thousand six hundred and three Euros and fifteen Eurocents (EUR 1,095,603.15) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Franca Sorgi, born in Rome, on 28 April 1955, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, fiscal code no. SRGFNC55D68H501L, declares to subscribe to seven hundred seventeen (717) new shares, having a par value of 1.25 each, and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind having an aggregate net value of four million six hundred seventy eight thousand three hundred eighty four Euros and forty eight Eurocents (EUR 4,678,384.48) representing 2.14% of the share capital of Bidco 1 and (ii) a contribution in cash of one thousand seven hundred twenty nine Euros (EUR 1,729).

These contributions are allocated for an amount of four million six hundred eighty thousand one hundred and thirteen Euros and forty eight Eurocents (EUR 4,680,113.48) as follows:

(i) an amount of eight hundred ninety six Euros and twenty five Eurocents (EUR 896.25) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of four million six hundred seventy nine thousand two hundred seventeen Euros and twenty three Eurocents (EUR 4,679,217.23) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Paolo Maria Edilio Ferrari, Swan S.R.L., Fabio Bove, Carmela Bove, Gerarda Bove, Francesca Sorgi are collectively referred below the Industrial Partners.

Intesa Sanpaolo S.p.A, DLJ Mojito LuxCo 1 S.à r.l, DLJ Mojito LuxCo 2 S.à r.l, Industrial Partners, collectively referred as to the subscribers (the Subscribers), are all represented by Société Européenne de Banque S.A, with professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney dated given under private seal in September 22, 2008, Société Européenne de Banque being represented by Mr. Francesco MOGLIA and Mr. Christophe VELLE, prenamed.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Declarations

Intesa Sanpaolo S.p.A declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 43,669,915 representing 19,95% of the share capital of Bidco 1 (Intesa Quotas);
2. the Intesa Quotas are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of the Intesa Quotas;

4. The Intesa Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Intesa Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Intesa Quotas be transferred to it;

6. the Intesa Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Intesa Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

DLJ Mojito LuxCo 1 S.à r.l declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 1,424,593 representing 0.65% of the share capital of Bidco 1 (DLJ Luxco 1 Quotas);

2. the DLJ Luxco 1 Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the DLJ Luxco 1 Quotas;

4. The DLJ Luxco 1 Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the DLJ Luxco 1 Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the DLJ Luxco 1 Quotas be transferred to it;

6. the DLJ Luxco 1 Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the DLJ Luxco 1 Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

DLJ Mojito LuxCo 2 S.à r.l declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 127,821,814 representing 58.39 % of the share capital of Bidco 1 (DLJ Luxco 2 Quotas);

2. the DLJ Luxco 2 Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the DLJ Luxco 2 Quotas;

4. The DLJ Luxco 2 Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the DLJ Luxco 2 Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the DLJ Luxco 2 Quotas be transferred to it;

6. the DLJ Luxco 2 Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the DLJ Luxco 2 Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Marco Giovannini declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 3,877,739 representing 1.77% of the share capital of Bidco 1 (Giovannini Quotas);

2. the Giovannini Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the Giovannini Quotas;

4. The Giovannini Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Giovannini Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Giovannini Quotas be transferred to it;

6. the Giovannini Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Giovannini Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Francesco Bove declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 1,095,408 representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 (Francesco Bove Quotas);

2. the Francesco Bove Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the Francesco Bove Quotas;

4. The Francesco Bove Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Francesco Bove Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Francesco Bove Quotas be transferred to it;

6. the Francesco Bove Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Francesco Bove Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Anibal Diaz Diaz declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 221,388 representing 0.10% of the share capital of Bidco 1 (Diaz Quotas);

2. the Diaz Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the Diaz Quotas;

4. The Diaz Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Diaz Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Diaz Quotas be transferred to it;

6. the Diaz Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Diaz Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Gianni Roberto Ferrari declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 262,898 representing 0.12% of the share capital of Bidco 1 (Gianni Roberto Ferrari Quotas);

2. the Gianni Roberto Ferrari Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the Gianni Roberto Ferrari Quotas;

4. The Gianni Roberto Ferrari Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Gianni Roberto Ferrari Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Gianni Roberto Ferrari Quotas be transferred to it;

6. the Gianni Roberto Ferrari Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Gianni Roberto Ferrari Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Paolo Maria Edilio Ferrari declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 262,898 representing 0.12% of the share capital of Bidco 1 (Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas);

2. the Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas;

4. The Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas be transferred to it;

6. the Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Paolo Maria Edilio Ferrari Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

SWAN S.R.L. declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 9,232,792 representing 4.22% of the share capital of Bidco 1 (Swan Quotas);

2. the Swan Quotas are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of Swan Quotas;

4. The Swan Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Swan Quotas are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Swan Quotas be transferred to it;

6. the Swan Quotas are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Swan Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Fabio Bove declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 1,095,408 representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 (Fabio Bove Quotas);
2. the Fabio Bove Quotas are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of Fabio Bove Quotas;
4. The Fabio Bove Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Swan Quotas are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Fabio Bove Quotas be transferred to it;
6. the Fabio Bove Quotas are freely transferable; and
7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Fabio Bove Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Carmela Bove declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 1,095,408 representing 0.50% of the share capital of Bidco 1 (Carmela Bove Quotas);
2. the Carmela Bove Quotas are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of Carmela Bove Quotas;
4. The Carmela Bove Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Carmela Bove Quotas are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Carmela Bove Quotas be transferred to it;
6. the Carmela Bove Quotas are freely transferable; and
7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Carmela Bove Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Gerarda Bove declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 1,095,408 representing 0.50 % of the share capital of Bidco 1 (Gerarda Bove Quotas);
2. the Gerarda Bove Quotas are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of Gerarda Bove Quotas;
4. The Gerarda Bove Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Gerarda Bove Quotas are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Gerarda Bove Quotas be transferred to it;
6. the Gerarda Bove Quotas are freely transferable; and
7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Gerarda Bove Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Franca Sorgi declares that:

1. it is the owner of quotas having a nominal value of EUR 4,678,384 representing 2.14% of the share capital of Bidco 1 (Franca Sorgi Quotas);
2. the Franca Sorgi Quotas are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of Franca Sorgi Quotas;
4. The Franca Sorgi Quotas are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Swan Quotas are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Franca Sorgi Quotas be transferred to it;
6. the Franca Sorgi Quotas are freely transferable; and
7. all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the contribution in kind of the Franca Sorgi Quotas to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Further to the increase in share capital, the Meeting resolves to take unanimously the following resolutions:

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at thirty-seven thousand and five hundred Euros (EUR 37,500), represented by thirty thousand (30,000) shares in registered form, having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) each, all subscribed and fully paid-up

Fifth resolution

Thereupon, the Meeting having acknowledged the waiver by the Shareholders of their preferential subscription rights, decides to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and resolves to allot the shares to the said Subscribers as indicated hereabove.

As a consequence, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article seventeen by adding paragraph 17.5:

"17.5. The Company shall (i) elect to be treated as a partnership for U.S. federal income tax purposes and (ii) maintain capital accounts, and make allocations of items of income, gain, loss, deduction and credit, generally in accordance with Section 704 of the U.S. Internal Revenue Code (the "Code") and the Treasury regulations promulgated thereunder. DLJ Mojito Luxco 1 S.a r.l. shall be the Company's "tax matters partner" as defined in Section 6231 of the U.S. Internal Revenue Code. The tax matters partner may, in its sole discretion, cause the Company to make, or refrain from making, any U.S. federal, state or local income or other tax elections.

Except in the case of a Public Offering, (i) in no event shall the Company participate in the establishment of a secondary market or the substantial equivalent thereof, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(c), for any securities that it issues ("Company securities"), or in the inclusion of any Company Securities on any such market or on an established securities market, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(b), and (ii) any transfers of Company Securities that are made on any such market shall be null and void. For this purpose, a "Public Offering" means (i) a public offering of shares of capital stock of the Company in compliance with applicable laws (including securities laws) or (ii) an offering of shares of capital stock of the Company pursuant to Rule 144A (or any successor provision) under the U.S. Securities Act of 1933, as amended ("Rule 144A") for trading on a private placement market for equity securities that is accessible only to "qualified institutional buyers", as defined in Rule 144A."

Request for the exemption of the proportional contribution tax

Considering that, as a result of the contribution in kind made by the Subscribers, the Company holds more than 65% (sixty-five percent) of the Quotas in GCL Special Closures S.r.l., a company having its registered office in the European Union, the shareholder of the Company expressly requests the exemption of the payment of the proportional contribution tax in accordance with article 4.2 of the law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 9,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le 23 septembre, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GCL Holdings L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 138.208 (la Société). La Société a été constituée le 14 avril 2008, suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o - 1302 du 28 mai 2008. Les

statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 4 juillet 2008 suivant un acte de de Maître Christine Doerner, notaire résident à Bettembourg en substitution de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DLJ Mojito Luxco 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139421;

représentée par Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2008, elle-même représentée par Mr. Francesco MOGLIA et Mr. Christophe VELLE, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

2. DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141452;

représentée par Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2008, elle-même représentée par Mr. Francesco MOGLIA et Mr. Christophe VELLE, précités,

3. Intesa Sanpaolo S.p.A, une banque dont le siège social se situe à Piazza San Carlo 156, 10121 Turin et immatriculée au Registre de Sociétés de Turin sous le numéro 00799960158 et au Registre des Banques sous le numéro 5361

représentées par Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2008, elle-même représentée par Mr. Francesco MOGLIA et Mr. Christophe VELLE, précités.

Les parties comparantes désignées sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

La procuration des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt un mille huit cent soixante cinq euro (EUR 21,875) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille six cent vingt-cinq euro (EUR 15.625) représenté douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, à trente sept mille cinq cent euro (EUR 37,500), par l'apport de DLJ Mojito LuxCo Sarl, DLJ Mojito LuxCo 2 SCA, Intesa Sanpaolo S.p.a., Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Swan S.R.L., France Sorgi, Fabio Bove, Gerarda Bove, Carmela Bove et Paolo Maria Edilio Ferrari consistant en:

- parts sociales représentant le 89,46% du capital social de GCL Special Closures S.r.l., une société consituée sous la loi italienne, avec siège social à Via Ceresio 1, Milan, Italie (les Parts Sociales); et

- un montant total de soixante douze mille trois cent soixante deux euro (EUR 72,362).

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus. Chaque procuration liée à cette Assemblée contient dans la section de l'Agenda qui réfère à la souscription par la personne/entité souscrivante les nouvelles parts sociales de la Société. Cependant cela n'implique pas que autre Assemblées peuvent se tenir. Les détails des souscriptions ont été inclus pour simplifier les références.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Modification de l'article 17 des Statuts en ajoutant le paragraphe 17.5.

7. Divers

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, Les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt un mille huit cent soixante quinze euro (EUR 21,875) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille six cent vingt-cinq euro (EUR 15.625) représenté douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, à trente sept mille cinq cent euro (EUR 37,500) représenté par trente mille (30,000) parts sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Intensa Sanpaolo S.p.A déclare souscrire à quatre mille cent quatre vingt neuf (4,189) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par (i) un apport en nature ayant une valeur net totale de quarante trois million six cent soixante neuf cent quinze euro (EUR 43,669,915.-) représentant 19.95% des parts sociales de GCL Special Closures S.r.l., une société constituée et soumise à la loi italienne avec siège social à Via Ceresio 1, Milan, Italie (Bidco 1) et (ii) un apport en liquide de six mille cent trente quatre euro (Euro 16,134).

Ces apports sont affectés pour une valeur de quarante trois million six cent quatre vingt six et quarante neuf euro (EUR 43,686,049) comme suit:

(i) pour un montant de cinq mille deux cent trente six euro et vingt cinq centimes (Euro 5,236.25) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) pour un montant de quarante trois million six cent quatre vingt mille huit cent douze euro et soixante-quinze centimes (Euro 43.680.812,75) au compte prime d'émission de la Société.

DLJ Mojito LuxCo 1 S.à r.l déclare souscrire huit (8) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par (i) un apport en nature de ayant une valeur net totale de un million quatre cent vingt-quatre mille cinq cent quatre vingt-treize euro (EUR 1.424.593.-) représentant 0.65% des parts sociales de Bidco 1 et (ii) un apport en liquide de cinq cent vingt trois euro (Euro 523).

Ces apports sont fait pour une valeur de un million quatre cent vingt-cinq mille cent seize euro (EUR 1, 425,116) et sont affectés comme suit:

(i) pour un montant de dix euros (EUR 10) au capital social de la Société et

(ii) pour un montant de un million quatre cent vingt-cinq mille et cent six euros (EUR 1,425,106) au compte prime d'émission de la société.

DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A. déclare souscrire neuf mille sept cent quatre vingt douze (9792) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par (i) un apport ayant une valeur nette totale de cent vingt sept million huit cent vingt-un mille et huit cent quatorze euro (EUR 127,821,814.-) représentant 58.39% du capital social de BidCo 1 et (ii) un apport en liquide de quarante sept mille et deux cent trente cinq euro (Euro 47, 235).

Ces apports sont fait pour une valeur de cent vingt sept mille et huit cent soixante neuf et quarante neuf euro (EUR 127,869,049) et sont affectés comme suit:

(i) pour un montant de douze mille et deux cent quarante euro (EUR 12.240) au capital social de la Société et

(ii) pour un montant de cent vingt-sept million huit cent cinquante six et huit cent neuf euro (EUR 127,856,809) au compte prime d'émission de la société.

Marco Giovannini, né à Rome, le 16 avril 1956, résident à Milan, Via Pietro Paleocapa 4, code fiscal num. GNVNRC56D16H501K, déclare souscrire à cinq cent quatre vingt quatorze (594) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par (i) par un apport en nature ayant une valeur net totale de trois million huit soixante dix-sept mille et sept cent trente neuf euro et vingt-quatre centimes (EUR 3.877.739,24) représentant 1.77% du capital social de Bidco 1 et (ii) un apport en numéraire de mille quatre cent trente trois euro (Euro 1.433):

Ces apports sont fait pour une valeur de trois million huit cent soixante dix-neuf et cent soixante douze euro et vingt-quatre centimes (EUR 3.879.172,24) et sont affectés comme suit:

(i) pour un montant de sept cent quarante deux euro et cinquante centimes (EUR 742.50) au capital social de la Société et

(ii) pour un montant de trois millions huit cent soixante dix-huit et quatre cent vingt-neuf euro et soixante-quatorze centimes (EUR 3.878.429,74) au compte prime d'émission de la société.

Francesco Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 10 septembre 1958, résident à Milan, Via Pinerolo 74/a, code fiscal numéro. BVOFNC58P10F912N, déclare souscrire à cent soixante huit (168) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par (i) par un apport en nature ayant une valeur totale net de un million quatre vingt-quinze-mille quatre cent huit euro et quinze centimes (EUR 1.095.408,15) représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 et (ii) un apport en numéraire de quatre cent cinq euro (Euro 405):

Ces apports sont faits pour une valeur de un million quatre vingt-quinze mille huit cent treize euro et quinze centimes (EUR 1.095.813,15) et sont affectés comme suit:

- (i) pour un montant de deux cent dix euros (EUR 210) au capital social de la Société et
- (ii) pour un montant de un million quatre-vingt-quinze mille six-cent trois euro et quinze centimes (EUR 1.095.603,15) au compte prime d'émission de la société.

Anibal Diaz Diaz, né à El Ferrol (La Coruña), le 7 mai 1953, résident à Milan, via Patroclo 23/6, code fiscal num. DZINBL53E07Z131P, déclare souscrire trente quatre (34) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par (i) un apport en nature ayant une valeur net totale de deux cent vingt et un mille trois cent quatre vingt-sept euro et soixante-quinze centimes (EUR 221.387,75) représentant 0.10% du capital social de Bidco 1 et (ii) un apport en numéraire de quatre vingt deux euro (Euro 82):

Ces apports sont faits pour une valeur de deux cent vingt et un mille quatre cent soixante neuf euro et soixante-quinze centimes (EUR 221.469,75) et sont affectés comme suit:

- (i) pour un montant de quarante deux euro et cinquante centimes (EUR 42,50) au capital social de la Société et
- (ii) pour un montant de deux cent vingt et un mille quatre cent vingt-sept euro et vingt-cinq centimes (EUR 221.427,25) au compte prime d'émission de la société.

Gianni Roberto Ferrari, né à Alessandria, le 19 novembre 1944, résident à Alessandria, Via Casale 18, code fiscal numéro. FRRGNR44S19A182L, déclare souscrire quarante (40) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement avec une valeur net totale de deux cent soixante deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 262.897,95) représentant 0.12% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de quatre vingt quatre seize euro (Euro 96):

Ces apports sont faits pour une valeur de deux cent soixante-deux mille neuf cent quatre vingt treize euros quatre-vingt-quinze centimes (EUR 262.993,95) et sont affectés comme suit:

- (i) pour un montant de cinquante euros (EUR 50) au capital social de la Société et
- (ii) pour un montant de deux cent soixante deux mille neuf cent quarante trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 262.943,95) au compte prime d'émission de la société.

Paolo Maria Edilio Ferrari, né à Alessandria, le 20 février 1956, résident à Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, code fiscal numéro. FRRPMR56B20A182T, déclare souscrire quarante (40) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 chacune et libérer intégralement avec une valeur net totale de deux cent soixante deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 262.897,95) représentant 0.12% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de quatre vingt-seize euros (Euro 96):

Ces apports sont faits pour une valeur de deux cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 262.993,95) et sont affectés comme suit:

- (i) pour un montant de cinquante euros (EUR 50) au capital social de la Société et
- (ii) pour un montant de deux cent soixante-deux mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 262.943,95) au compte prime d'émission de la société.

SWAN S.R.L., une société avec siège social à Alessandria, Corso Virginia Marini 103, et enregistrée au Registre des sociétés de Alessandria avec numéro. 02215080066, déclare de souscrire mille quatre cent quatorze nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1.25 chacune et intégralement libérées par (i) un apport en nature ayant une valeur net totale de neuf mille deux cent trente deux sept cent quatre-vingt-onze euros soixante-huit centimes (EUR 9.232.791,68) représentant 4.22% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de trois mille quatre onze euros (EUR 3.411).

Ces apports sont fait pour une valeur de neuf million deux cent trente six mille deux cent deux euros et soixante-huit centimes (EUR 9,236,202,68) comme suit:

- (i) pour un montant de mille sept cent soixante sept euro et cinquante centimes (EUR 1,767.50) au capital social de la Société et
- (ii) pour un montant de neuf million deux cent trente quatre mille quatre cent trente cinq euros et dix-huit centimes (EUR 9.234.435,18) au compte prime d'émission de la Société.

Fabio Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 18 aout 1969, résident à Nocera Inferiore, via Matteotti, code fiscal numéro. BVOFBA69M18F912B, déclare souscrire cent soixante huit (168) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 chacune et intégralement libérées par (i) un apport en nature ayant une valeur net totale de un million quatre vingt-quinze mille quatre cent huit euros et quinze centimes (EUR 1.095.408,15) représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de quatre cent cinq euro (EUR 405).

Ces apports sont fait pour une valeur de un million quatre vingt-quinze mille huit cent treize euros et quinze centimes (EUR 1.095.813,15) comme suit:

- (i) pour un montant de deux cent dix euro (EUR 210) au capital social de la Société et
- (ii) pour un montant de un million quatre-vingt-quinze mille six cent trois euros et quinze centimes (EUR 1.095.603,15) au compte prime d'émission de la Société.

Carmela Bove, née à Nocera Inferiore (SA), le 11 juin 1960, résident à Cava de Tireni, via 24 maggio 37, code fiscal numéro. BVOCML60H51F912C, déclare souscrire cent soixante huit (168) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 chacune et intégralement libérées par (i) un apport en nature d'une valeur net total de un million quatre-vingt-quinze mille quatre cent huit euros et quinze centimes (EUR 1.095.408,15) représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de quatre cent cinq euros (EUR 405).

Ces apports sont fait pour une valeur de un million quatre-vingt-quinze mille huit cent treize euros et quinze centimes (EUR 1.095.813,15) comme suit:

(i) pour un montant de deux cent dix euro (EUR 210) au capital social de la Société et

(ii) pour un montant de un million quatre-vingt-quinze mille six cent trois euros et quinze centimes (EUR 1.095.603,15) au compte prime d'émission de la Société.

Gerarda Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 16 octobre 1964, résidente à Salerno, Sala Abbagnano, Viale degli olmi 22, code fiscal numéro. BVOGRD64R56F912Y, déclare souscrire cent soixante huit (168) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 chacune et intégralement libérées par (i) un apport en nature d'une valeur net total de un million quatre-vingt-quinze mille quatre cent huit euros et quinze centimes (EUR 1.095.408,15) représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de quatre cent cinq euro (EUR 405).

Ces apports sont faits pour une valeur de un million quatre-vingt-quinze mille huit cent treize euros et quinze centimes (EUR 1.095.813,15) comme suit:

(i) pour un montant de deux cent dix euro (EUR 210) au capital social de la Société et

(ii) pour un montant de un million quatre-vingt-quinze mille six cent trois euros et quinze centimes (EUR 1.095.603,15) au compte prime d'émission de la Société.

Franca Sorgi, né à Rome, le 28 avril 1955, résidente à Milan, rue Pietro Paleoscapa 4, code fiscal numéro. SRGFNC55D68H501L, déclare souscrire sept cent dix sept (717) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 chacune et intégralement libérées par (i) un apport en nature d'une valeur net total de quatre millions six cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt quatre euros et quarante-huit centimes (EUR 4.678.384,48) représentant 2.14% du capital social de Bidco 1 et (ii) par un apport en numéraire de mille sept cent vingt neuf (EUR 1.729).

Ces apports sont faits pour une valeur de quatre millions six cent quatre vingt mille cent treize euros et quarante-huit centimes (EUR 4.680.113,48) comme suit:

(iii) pour un montant de huit cent quatre vingt seize et vingt-cinq centimes (EUR 896,25) au capital social de la Société et

(iv) pour un montant de quatre millions six cent soixante dix neuf mille deux cent dix sept euros et vingt-trois centimes (EUR 4.679.217,23) au compte prime d'émission de la Société.

Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Paolo Maria Edilio Ferrari, Swan S.R.L., Fabio Bove, Carmela Bove, Gerarda Bove and Francesca Sorgi sont collectivement mentionnés ci-dessous comme Industrial Partners.

Intensa Sanpaolo S.p.A, DLJ Mojito LuxCo 1 S.à r.l, DLJ Mojito LuxCo 2 S.à r.l, Industrial Partners, collectivement dénommés les souscripteurs (les Souscripteurs) sont dûment représentés par Société Européenne de Banque, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donné à Luxembourg le 22 septembre, elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Christophe VELLE, précités.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Déclaration

Intensa Sanpaolo S.p.A déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 43.669.915 représentant 19,95% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Intesa);

2. les Intesa Parts Sociales sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Intesa Parts Sociales;

4. les Intesa Parts Sociales ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et Intesa Parts Sociales ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Intesa Parts Sociales lui soient transférées;

6. les Intesa Parts Sociales sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Intesa Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

DLJ Mojito LuxCo 1 S.à r.l déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.424.593 représentant 0.65% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales DLJ Luxco 1);

2. les Parts Sociales DLJ Luxco 1 sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales DLJ Luxco 1;
4. les Parts Sociales DLJ Luxco 1 ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et Parts Sociales DLJ Luxco 1 ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales DLJ Luxco 1 lui soient transférées;
6. les Parts Sociales DLJ Luxco 1 sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales DLJ Luxco 1 au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A déclare que:

1. il est propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 127.821.814 représentant 58.39% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales DLJ Luxco 2);
2. les Parts Sociales DLJ Luxco 2 sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales DLJ Luxco 2;
4. les Parts Sociales DLJ Luxco 2 ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales DLJ Luxco 2 lui soient transférées;
6. les Parts Sociales DLJ Luxco 2 sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales DLJ Luxco 2 au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Marco Giovannini déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 3.877.739 représentant 1.77% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Giovannini);
2. les Parts Sociales Giovannini sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Giovannini;
4. les Parts Sociales Giovannini ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Giovannini lui soient transférées;
6. les Parts Sociales Giovannini sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Giovannini au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Francesco Bove déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.095.408 représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Francesco Bove);
2. les Parts Sociales Francesco Bove sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Francesco Bove;
4. les Parts Sociales Francesco Bove ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Francesco Bove lui soient transférées;
6. les Parts Sociales Francesco Bove sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Francesco Bove au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Anibal Diaz Diaz déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 221.388 représentant 0.10% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Diaz);
2. les Parts Sociales Diaz sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Diaz;
4. les Parts Sociales Diaz ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Diaz lui soient transférées;

6. les Parts Sociales Diaz sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Diaz au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Gianni Roberto Ferrari déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 267.898 représentant 0.12% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari);

2. les Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari;

4. les Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari lui soient transférées;

6. les Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Gianni Roberto Ferrari au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Paolo Maria Edilio Ferrari déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 262.898 représentant 0.12% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari);

2. les Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari;

4. les Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari lui soient transférées;

6. les Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Paolo Maria Edilio Ferrari au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

SWAN S.R.L déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 9.232.792 représentant 4.22% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Swan);

2. les Parts Sociales Swan sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Swan;

4. les Parts Sociales Swan ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Swan lui soient transférées;

6. les Parts Sociales Swan sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Swan au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Fabio Bove déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.095.408 représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Fabio Bove);

2. les Parts Sociales Fabio Bove sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Fabio Bove;

4. les Parts Sociales Fabio Bove ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Fabio Bove lui soient transférées;

6. les Parts Sociales Fabio Bove sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Fabio Bove au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Carmela Bove déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.095.408 représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Carmela Bove);
2. les Parts Sociales Carmela Bove sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Carmela Bove;
4. les Parts Sociales Carmela Bove ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Carmela Bove lui soient transférées;
6. les Parts Sociales Carmela Bove sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Carmela Bove au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Gerarda Bove déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.095.408 représentant 0.50% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Gerarda Bove);
2. les Parts Sociales Gerarda Bove sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Gerarda Bove;
4. les Parts Sociales Gerarda Bove ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Gerarda Bove lui soient transférées;
6. les Parts Sociales Gerarda Bove sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Gerarda Bove au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Franca Sorgi déclare que:

1. il est le propriétaire de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 4.678.384 représentant 2.14% du capital social de Bidco 1 (Parts Sociales Franca Sorgi);
2. les Parts Sociales Franca Sorgi sont entièrement libérées;
3. il a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Franca Sorgi;
4. les Parts Sociales Franca Sorgi ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et ces actions ne font pas l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Parts Sociales Franca Sorgi lui soient transférées;
6. les Parts Sociales Franca Sorgi sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et en Italie, en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Franca Sorgi au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

A la suite de l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trente sept mille cinq cents euro (EUR 37.500) représenté par trente mille (30.000) parts sociales enregistrées, d'une valeur nominale de une euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune, toutes souscrite et entièrement payées.

Cinquième résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentiels décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs décide d'attribuer les nouvelles actions auxdits Souscripteurs comme indiqué ci-dessus.

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des

parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article dix-sept, en ajoutant le paragraphe 17.5:

17.5 "La société (i) déclarera que elle souhaite être qualifiée comme une société de personne (partnership) pour des raisons fiscales sous la loi fédéral des Etats Unis et (ii) maintiendra les acomptes de capital, et que elle fait des allocations de revenu, profit, perte, déduction et crédit, conformément à la Section 704 du Code Interne sur les revenus (le "Code") et les règlements de finance promulgués. DLJ Mojito Lusco 1 S.à r.l doit être l'"associé en charge des questions d'impôts" de la Société, tel que défini par la section 6231 du Code Interne des revenus. L'associé en charge des questions d'impôts peut, à sa discrétion, amener la Société à faire ou à s'abstenir de faire tout choix en matière de revenu ou d'impôts au niveau fédéral, étatique ou local.

Sauf en cas d'offre public, (i) la Société ne peut participer à l'établissement d'un marché secondaire ou l'équivalent substantiel de celui-ci tel que défini par les règlements de finance Section 1.7704-1(c), pour tout titre qu'elle émet ("Titres de la Société"), ou à l'inclusion de tout titre sur un marché ou sur un marché de titres établi, tel que défini par les règlements de finance Section 1.7704-1(b), et (ii) tout transfert des titres de la Société opéré sur tout marché est nul et non avenu. Pour cette raison, une "Offre Publique" signifie (i) une offre publique de titres du capital social de la Société comme prévu par la règle 144A (ou n'importe quelle règle successive) sous le U.S. Securities Act du 1933, comme modifié ("Rule 144A") pour faire des actes de commerce sur un marché privé de placement de titres participatifs accessible seulement à des "acheteurs institutionnels qualifiés" tel que défini à la règle 144A."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Considérant qu'il résulte de l'apport en nature effectué par les Souscripteurs, que la Société détient plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des parts sociales en GCL Special Closures S.r.l., une société ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, l'Associé de la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport au terme de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros 9.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Ch. VELLE, F. MOGLIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 octobre 2008, LAC/2008/40006. - Reçu trois cent soixante-et-un Euros virgule quatre-vingt Cents (EUR 361,80.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 novembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008153764/208/894.

(080182070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Nadlan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.941.

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de "NADLAN INVESTMENTS S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 92.941, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 492 du 7 mai 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés une première fois par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 688 du 1^{er} juillet 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés une seconde fois par un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 2318 du 12 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne Carraro, domiciliée professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Muriel TRAP, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de quarante mille (EUR 40.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social en espèces de la Société à concurrence de dix mille (EUR 10.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de quarante mille (EUR 40.000,-) euros à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Divers

Après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de dix mille (EUR 10.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de quarante mille (EUR 40.000,-) euros à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune.

Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites par Monsieur Alain HEINZ, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de dix mille (EUR 10.000,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-)."

Frais

Les frais pour le présent acte se montent à environ mille deux cents (EUR 1.200,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: C. Carraro, C. Petit, M. Trap et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 décembre 2008. LAC/2008/48405. - Reçu cinquante euros, Eur 0,5 % = 50.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

143311

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008153775/5770/68.

(080182074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Bourse Immobilière de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

R.C.S. Luxembourg B 107.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 octobre 2008

Première résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer comme administrateur Monsieur François May, né le 11 juillet 1950 à Strasbourg (F), demeurant à L-6832 Betzdorf, 6, rue Wecker.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Fernand Hertert, né le 16 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, um Paerchen.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes Presta Services S.A., RCSL B 49.961, ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck s.à r.l., RCSL B 92.346, ayant son siège à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de changer le siège social de L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon vers L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour copie conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008152910/1029/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Qalander S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.321.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Adriana FREYERMUTH, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "Qalander S.A." avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite Société en sa réunion du 24 novembre 2008.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant, ès qualités qu'il agit, et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme "Qalander S.A." a été constituée suivant acte reçu par M^e Maître Martine Marie-Paule SCHAEFFER, notaire à Luxembourg, en date du 04 juin 2007, acte publié au Mémorial, Série C, no 1684 du 9 août 2007; les statuts ont été modifiés depuis.

2) Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à 32.000.- EUR (trente-deux mille euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune. Il est constaté que l'intégralité du capital souscrit de 32.000.- EUR (trente-deux mille euros), a été libérée.

3) Les statuts de la Société prévoient, entres autres, en leur article cinq, premier alinéa et suivants:

"Le capital autorisé est fixé à 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, ainsi que des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou une partie du capital autorisé par l'incorporation des réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue."

4) En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 24 novembre 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser l'augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, destinée à être intégralement libérée par voie d'apports en espèces, et ce à concurrence de 148.000,- EUR (cent quarante-huit mille euros), pour porter le capital de son montant actuel de 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) à 180.000,- EUR (cent quatre-vingt mille euros), par l'émission au pair de 14.800 (quatorze mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) chacune.

Les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté de la part des actionnaires la souscription et la libération de 14.800 (quatorze mille huit cents) actions nouvelles.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat au comparant aux fins de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article cinq, premier alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}**. Le capital souscrit est fixé à 180.000,- EUR (cent quatre-vingt mille euros), représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune entièrement souscrite et libérée."

Frais

Les frais fiscaux et autres directement liés à l'augmentation du capital social ainsi intervenue et qui restent à la charge de la Société, sont évalués à 2.100,- EUR (deux mille cent euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Freyermuth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 décembre 2008, LAC/2008/48694. — Reçu sept cent quarante euros Eur 0,5% = 740,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008153776/5770/67.

(080182079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Falcon Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.273.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Brooklands Shipping Limited a company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Bermuda, with registered seat at Par-La-Ville Place, 3rd Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under registration number 42525,

hereby represented by Mr Cédric RATHS, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to engage in the financing, renting or remarketing of the sea going vessel Falcon Arrow with IMO number 8512956 and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the above mentioned sea going vessel and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Falcon Shipping S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US Dollars (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. *Inter vivos*, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company ("*dirigeant d'entreprise maritime*") in accordance with the law of 9 December 1990, as amended from time to time, to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21 . In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by Brooklands Shipping Limited, aforementioned.

The twenty-five thousand (25,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

143315

Expenses

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 19,374.30 (exchange rate (median price) on November 28, 2008: USD 1.- = EUR 0,77497).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. Gearbulk Luxembourg S.à r.l., with registered address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED, is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing person, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said person has signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Brooklands Shipping Limited, une société limitée par actions, constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Par-La-Ville Place, 3rd Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 42525,

ici représentée par M. Cédric RATHS, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, la location et le "remarketing" du navire Falcon Arrow avec numéro IMO 8512956 et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre le navire susmentionné et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par le(s) même(s) associé(s) que la Société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Falcon Shipping S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars US (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation de dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990, telle que modifiée, ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son(leur) mandat, les limites de ses(leurs) obligations et pouvoirs et le procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et de la procédure.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération cohérente avec l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites par Brooklands Shipping Limited, susmentionnée.

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille Dollars US (USD 25.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 19.374,30 (taux de change (median price) du 28 novembre 2008: USD 1,- = EUR 0,77497).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. Est nommée gérant unique de la société: Gearbulk Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48153. Reçu à 0.50 %: quatre-vingt-dix-huit euros vingt-deux cents (€ 98,22)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2008.

Paul BETTIGEN.

Référence de publication: 2008153239/202/271.

(080180655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONROE S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 30, Boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.420,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 juillet 2006, numéro 1383.

L'assemblée est présidée par Mr Julien Ruggieri, directeur financier, demeurant à Paris XVI,

qui nomme comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Paul BOBAN, juriste, demeurant à Sainte Ruffine, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Autorisation à donner au conseil d'administration de la société dans le cadre du capital autorisé, d'émettre des emprunts obligataires convertibles;

2. Décision d'émettre un emprunt obligataire convertible d'un montant maximum de EUR 230.000.000 (deux cent trente millions) en vue de procurer des fonds à long terme à la société et pouvoir à confirmer au conseil d'administration pour déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, et les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait, sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel par rapport aux obligations convertibles, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32(3)5.

3. Suppression de l'ancien capital autorisé et Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 250.000 000 (deux cent cinquante millions d'Euros), représenté par 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), avec pouvoir au Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans prenant fin le 31 octobre 2013, en vue de réaliser l'augmentation du capital social souscrit dans les limites de ce capital autorisé, par la souscription et l'émission d'actions nouvelles avec ou sans primes d'émission, en une fois ou par tranches successives ou même «au robinet», à libérer totalement ou partiellement en espèces et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration et plus spécialement à ce sujet par la conversion d'obligations convertibles existantes et émises par la Société, aux conditions de conversion prévues pour ces emprunts convertibles.

4. Pouvoir au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé et faire adapter l'article 5 des statuts.

5. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises, lequel article 5 se lira comme suit

Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune .

Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000 000 (deux cent cinquante millions d'Euros), représenté par 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 octobre 2013 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par la création et l'émission d'actions nouvelles, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, avec ou sans primes d'émission, en une fois ou par tranches successives ou même «au robinet», à libérer totalement ou partiellement en espèces et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription par rapport à l'émission d'obligations convertibles susceptibles d'être converties dans le cadre du présent capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts»

6. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration de la société à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé,

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide ensuite l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant maximum de EUR 230.000.000 (deux cent trente millions d'euros) en vue de procurer des fonds à long terme à la société,

et donne pouvoir au conseil d'administration pour déterminer le montant, la nature, le prix, le taux d'intérêt, et les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait,

sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel par rapport aux obligations convertibles, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32(3)5,

lequel rapport, après avoir été signé NE VARIETUR par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport établi par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée dont question ci-avant,

l'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 250.000 000 (deux cent cinquante millions d'Euros), représenté par 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros),

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de cinq ans prenant fin le 31 octobre 2013, de réaliser l'augmentation du capital social souscrit dans les limites de ce capital autorisé, par la souscription et l'émission d'actions nouvelles avec ou sans primes d'émission, en une fois ou par tranches successives ou même «au robinet», à libérer totalement ou partiellement en espèces et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration et plus spécialement à ce sujet par la conversion d'obligations convertibles existantes et émises par la Société, aux conditions de conversion prévues pour ces emprunts convertibles

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres afin de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé et faire adapter l'article 5 des statuts

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune .

Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000 000 (deux cent cinquante millions d'Euros), représenté par 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 octobre 2013 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par la création et l'émission d'actions nouvelles, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, avec ou sans primes d'émission, en une fois ou par tranches successives ou même «au robinet», à libérer totalement ou partiellement en espèces et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription par rapport à l'émission d'obligations convertibles susceptibles d'être converties dans le cadre du présent capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 2.100.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: J. RUGGIERI, G. SADDI, P. BOBAN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 novembre 2008, LAC/2008/44970. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008151688/208/158.

(080179434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

European Free Media S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.832,50.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.527.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EUROPEAN FREE MEDIA S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg Numéro B 98.527 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 235 du 27 février 2004.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1251 du 28 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la pleine propriété des cinquante-six mille six cent soixante-six (56.666) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dix mille huit cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 70.832,50) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503 et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 novembre 2008, LAC/2008/47698. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152396/5770/55.

(080179866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Immobilgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.291.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOBILGEST S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.291, constituée suivant acte reçu le 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 280 du 8 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 360 (trois cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et de modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts, comme suit:

«Le siège social est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs actuels:

Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY,

b) du commissaire aux comptes actuel:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

a) les administrateurs suivants:

- Madame Maria Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

- Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

b) le commissaire aux comptes suivant:

la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39116. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152454/211/58.

(080180162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

S.G. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.516.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153741/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03654. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

G.I.G. Invest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 132.458.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 5 avril 2008

Première résolution

Acceptation de la démission de M. David SHENGELIA, Avocat, résidant en Suisse 4, rue Pedro-Meylan, CH-1208 Genève en tant que membre du conseil d'administration et administrateur délégué de la société.

Deuxième résolution

M. Irakli TOPADZE, Administrateur des sociétés, citoyen de la République de Géorgie, né à Tbilisi le 15/04/1969, résidant à 43 Mtskheta Str., Tbilisi, numéro de passeport -1069909- est nommé en tant que membre du Conseil d'Administration et remplace M. David SHENGELIA.

Troisième résolution

M. George TOPADZE, domicilié à Tbilisi, 4 Mtskheta Street (0179), Géorgie, membre du conseil d'administration est élu président et administrateur délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013. Il peut engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large y compris toutes opérations bancaires.

Pour extrait conforme

GIG INVEST S.A.

29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008152808/8817/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03509. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Florslux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.695.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juillet 2008 à 15.00 heures

La Société FLORSLUX SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 84.282, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 139.578, au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Dudelange, le 16/07/2008.

Mr Ernest ADOLPH / Mme Chantal SIMON / Mlle Aurélie BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008151059/3139/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

EPF Lancer Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EPF Holdings 20 S.à r.l.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.471.

—
In the year two thousand eight, the twenty-seventh day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "EPF Holdings 20 S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136471, incorporated on 12 February 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 709 on 21 March 2008.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.156 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on November 19, 2008, an extract of the minutes will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the one hundred twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the units.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the issued and subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) to ten thousand six hundred and seventy-one British pounds and eighty-eight pence (GBP 10,671.88) on the basis of the exchange rate of 25 November, 2008 stated to be GBP 0.85375 per Euro.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand three hundred and twenty-eight British pounds and twelve pence (GBP 9,328.12) in order to bring the share capital from its present amount of ten thousand six hundred and seventy-one British pounds and eighty-eight pence (GBP 10,671.88) to twenty thousand British pounds (GBP 20.000.-) without issuing of new units.

The increase of capital is to be subscribed by "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l." prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of nine thousand three hundred and twenty-eight British pounds and twelve pence (GBP 9,328.12).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to exchange the one hundred and twenty five (125) existing units without par value against two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the board of Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former units against the new units.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the authorized capital of the Company to an amount of forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) and to divide it into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British pounds (GBP 40,000,000) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "EPF Holdings 20 S.à r.l." to "EPF Lancer Square S.à r.l."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of "EPF Lancer Square S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the object of the Company.

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, whether or not holding real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to acquire for investment purposes, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company");

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euro

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "EPF Holdings 20 S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136471, constituée le 12 février 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 709 du 21 mars 2008.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, demeurant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 19 novembre 2008, dont un extrait des minutes restera annexé.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social issu et souscrit de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) en dix mille six cent soixante-et-onze virgule quatre-vingt-huit livres sterling (GBP 10,671.88), sur base du taux de change du 25 novembre 2008 d'un montant de GBP 0.85375 par euro.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille trois cent vingt-huit virgule douze livres sterling (GBP 9.328,12) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille six cent soixante-et-onze virgule quatre-vingt-huit livres sterling (GBP 10,671.88) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital est souscrite par "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille trois cent vingt-huit virgule douze livres sterling (GBP 9.328,12).

Les documents justificatifs de la valeur de l'apport en numéraire ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts existantes sans désignation de valeur nominale contre deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le capital autorisé de la Société à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000.-) et de le diviser en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de "EPF Holdings 20 S.à r.l." en "EPF Lancer Square S.à r.l."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "EPF Lancer Square S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, détenant ou non des propriétés immobilières, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- d'acquérir à des fins d'investissement, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14753. — Reçu cinquante-cinq Euros cinquante et un Cents (11.101,50.- à 0,5 % = 55,51.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153398/239/214.

(080181143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de la Société tenue au siège social le 31 juillet 2008

L'Assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Daniel Gagnon de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2008.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Michael McKendry, ayant son adresse au 6, Park Meadow Drive, L7E 5R7 Caledon, Ontario, Canada, en qualité de nouvel administrateur de la Société à compter du 31 juillet 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de l'administrateur unique qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008.

L'Assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de Monsieur Volker Neuber et de Monsieur Guy Weicherding jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008.

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise d'Ernst & Young pour l'exercice de la Société se clôturant au 31 décembre 2008.

L'Assemblée a par ailleurs décidé de révoquer le mandat de fondé de pouvoir de la Société de Monsieur Nicholas Henstock avec effet au 31 juillet 2008 et a nommé Monsieur Sébastien Patis, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, en tant que nouveau fondé de pouvoir de la Société à compter du 31 juillet 2008 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152849/2460/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.